

Afin de sécuriser nos relations sur le plan juridique, il est impératif que vous preniez connaissance de nos conditions générales de vente, qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie, le client (ci-après le « client ») d'une part et Bénédicte Gobert - Carte Blanche Décoration d'autre part.

Nous vous invitons à les lire attentivement.

Tout client de Carte Blanche Décoration reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec Carte Blanche Décoration.

Toute signature d'un devis vaut acceptation des présentes conditions.

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES APPLICABLES**

### **AUX CLIENTS PARTICULIERS**

#### **Article 1 : Site internet et engagement contractuel**

Le site internet Carte Blanche Décoration a pour objet principal de fournir des informations sur les prestations de services offertes par Bénédicte Gobert. Nous ne prenons en compte que des commandes fermes, après signature d'un devis avec la mention « bon pour accord ». Vous manifesterez votre engagement et votre acceptation des présentes conditions de vente par la signature du devis réalisé par nos soins. Dès cet instant, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Vous serez engagé à verser le montant indiqué sur le devis. Bénédicte Gobert sera engagée à réaliser l'ensemble des prestations indiquées sur ce même devis. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de Bénédicte Gobert des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du client.

#### **Article 2 : Prestations**

Il est entendu que, compte tenu de la nature des prestations apportées par Bénédicte Gobert la réalisation des différentes prestations correspond à une obligation de moyens quant au nombre de jours/hommes devant être investis par Bénédicte Gobert conformément au devis approuvé par son client. La mission d'étude consiste à imaginer le projet du client pour lui donner une idée de ce que pourra être réalisé, en fonction de son cahier des charges. Bénédicte Gobert s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son client, conformément au cahier des charges qui sera établi. Une fois les documents remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer à Bénédicte Gobert des arguments subjectifs pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Il est bien entendu que les visuels et autres documents font partie d'une prestation de conseil qui a pour but de vous donner des idées et ne pas, forcément, représenter à l'identique, la décoration que vous mettrez en place. Vous serez évidemment libre de l'adapter.

Bénédicte Gobert apporte conseil aux clients et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'aménagement et ou de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement

(espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude.

Bénédicte Gobert s'interdit d'exécuter des travaux qui ne relèverait pas de son activité de conseil en décoration (notamment percement de murs, mission d'architecte, maîtrise d'ouvrage). Dans cette hypothèse, Bénédicte Gobert, sur demande du Client, pourra recommander deux ou trois prestataires extérieurs, le choix final revenant toujours au Client. L'intervention de Bénédicte Gobert consiste à mettre en relation un Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment.

### **Article 3 : Obligations du client**

- Déterminer le budget dont il dispose
- S'assurer du financement de l'opération
- Donner au décorateur d'intérieur tous les moyens d'accès aux ouvrages existants
- Respecter un délai maximum de deux semaines pendant l'étude pour faire connaître son avis sur les documents que lui soumet le décorateur d'intérieur. Au-delà de ce délai, son approbation est réputée acquise et la rémunération correspondante est due.

### **Article 4 : Le concept créatif**

Lors de cette phase importante du projet, le temps de recherche, déplacements, démarchage de fournisseurs adaptés à votre projet sont pris en compte. Cette étape peut prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Le concept créatif a un impact fort sur la partie financière et ne doit en aucun cas être négligé. Seul le décorateur est en mesure de déterminer le temps à y consacrer.

Un projet terminé et envoyé pourra donner lieu à deux modifications sur demande du client. Bénédicte Gobert pourra se réserver le droit de facturer des heures de travail supplémentaires en cas de modifications trop nombreuses demandées par le client.

### **Article 5 : Illustrations**

Nous faisons nos meilleurs efforts pour illustrer nos propositions afin de vous donner un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos, images et représentations graphiques figurant dans notre site Web ou sur nos documents commerciaux sont simplement illustratives de nos services et non contractuelles.

### **Article 6 : Responsabilités**

Lorsque Bénédicte Gobert intervient sur la coordination des réalisations, tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité. Bénédicte Gobert fait appel à des prestataires extérieurs mis directement en relation avec le client et, à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste à mettre en relation son client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration, et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par Bénédicte Gobert

Bénédicte Gobert peut être mandaté par son client pour assurer à sa place le suivi des réalisations auprès des différents prestataires. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé.

En aucun cas, Bénédicte Gobert n'agit comme architecte. Il appartient au client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l'opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs ou cloisons).

Bénédicte Gobert peut fournir des plans côtés à titre indicatif. Chaque artisan doit impérativement reprendre les cotes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession.

Bénédicte Gobert recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.

La responsabilité de Bénédicte Gobert ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat conclu avec le client résultant d'un cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté tels que l'interruption du service, une défaillance du réseau téléphonique ou du fournisseur d'accès à internet. L'indisponibilité du service ne pourrait ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le client.

Bénédicte Gobert n'encourt aucune responsabilité :

- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par Bénédicte Gobert
- Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par Bénédicte Gobert et réalisées par le client.

En aucun cas, Bénédicte Gobert ne sera tenue pour responsable de tous dommages directs ou indirects quel qu'en soient la cause, l'origine, la nature et les conséquences résultant de l'usage du site ou d'autres sites qui lui sont liés, notamment pour tout préjudice financier ou commercial, perte de programme ou de données subies par le client qui déclare avoir eu connaissance et avoir été informé de la possibilité de tels dommages.

Par ailleurs, Bénédicte Gobert ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de Bénédicte Gobert ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.

## **Article 7 : Durée de l'offre**

Nos devis ont une durée de validité de 2 mois à compter de leur remise.

Nos chèques cadeaux ont une durée de validité de 1 an à compter de leur remise.

## **Article 8 : Tarifs**

Les prix pratiqués par Bénédicte Gobert proposés sur nos devis, sont ceux en vigueur le jour de la commande. Tous nos prix sont indiqués en euros Net. La TVA est non applicable, conformément à l'article 293 B du CGI.

Les prix ne sont pas contractuels et sont susceptibles de modifications sans préavis.

Sauf mention express, les déplacements sont inclus dans le devis. Au-delà d'une certaine distance, les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement seront facturés en sus, étant précisé que les justificatifs pourront être remis sur demande du client.

## **Article 9 : Commande**

A la signature du devis en deux exemplaires, celui-ci fera office de commande. Chacune des deux parties conservera un exemplaire faisant foi de ses engagements. En règle générale, un acompte de 50% sera demandé avant toute exécution du projet. Le solde sera réclamé à réception du projet.

Bénédicte Gobert se réserve le droit de demander un ou des paiements intermédiaires pour des projets plus importants (les conditions seront notifiées sur le devis).

En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

Bénédicte Gobert se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison, notamment d'inexécution par le client de ses obligations – notamment en cas de non-paiement. Bénédicte Gobert se réserve également le droit de refuser d'effectuer une livraison et d'honorer une commande émanant d'un consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours.

## **Article 10 : Facturation**

Une facture sera adressée au client à chaque règlement (acompte, paiement(s) intermédiaire(s) ou solde). Celle-ci sera envoyée à l'adresse électronique indiquée par le Client lors de la demande de devis, sauf indication contraire de sa part.

Pour les commandes « chèques cadeaux », la facture sera émise après réception du paiement.

## **Article 11 : Paiement**

Le paiement des prestations de coordination des réalisations de Bénédicte Gobert s'effectue selon les modalités suivantes (sauf dispositions contraires précisées sur le devis) : acompte de 50% à la signature du devis, solde à payer à réception de la prestation.

Bénédicte Gobert se réserve le droit de demander un ou des paiements intermédiaires pour des projets plus importants sur base des modalités précisées sur le devis.

Lorsque Bénédicte Gobert se déplace pour une visite chez le Client, le montant de cette prestation est intégralement dû le jour du déplacement au domicile du Client. Aucune réserve ne pourra être émise pour le paiement des prestations conformément à l'Article 2 des présentes conditions.

Vous pouvez effectuer le règlement par chèque bancaire, virement bancaire, espèces.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement, par le Client, de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit par Bénédicte Gobert sur simple demande. Par ailleurs, tout professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de son créancier d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €.

En outre, Bénédicte Gobert se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci prononce l'exécution forcée du paiement, sous astreinte par jour de retard.

## **Article 12 : Délais de livraison**

Lorsque nos prestations incluent la recommandation de mobilier ou objets de décoration, les éventuels retards de livraison ou rupture de stock chez le fournisseur ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de Bénédicte Gobert.

Lorsque nos prestations incluent la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de Bénédicte Gobert.

Concernant le suivi projet, un échéancier sera communiqué au client avec une date de réception du chantier, convenu à l'avance avec les prestataires extérieurs. Tout retard du prestataire extérieur ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de Bénédicte Gobert.

Les chèques cadeaux Carte Blanche Décoration sont transmis selon la demande du Client, soit par voie informatique, soit par voie postale dans un délai de 10 jours ouvrés. Bénédicte Gobert se dégage de toute responsabilité en cas de saturation ou dysfonctionnement du compte courriel donné par le Client, ainsi que des retards pouvant intervenir et qui incomberaient à La Poste ou au transporteur. En effet, Bénédicte Gobert ne saurait être tenue pour responsable de retards de livraison en raison d'erreurs ou de perturbations imputables aux transporteurs (grèves totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ou communication).

## **Article 13 : Droit de rétractation**

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un délai de quatorze jours pour faire valoir votre droit de rétractation auprès de Bénédicte Gobert. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : Bénédicte Gobert Carte Blanche Décoration 6 rue de l'Église 55210 THILLOT. Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers.

Le droit de rétractation n'est pas applicable dans le cas où la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation ou si son exécution a commencé dans les quatorze jours après accord préalable exprès du client impliquant le renoncement à son droit de rétractation.

#### **Article 14 : Annulation, report et modification**

En dehors de votre droit de rétractation dans un délai de 14 jours toute demande d'annulation, de report ou de modification de commande est soumise à l'accord de Bénédicte Gobert. En cas d'annulation, votre commande ne peut être remboursée, et est entièrement due.

#### **Article 15 : Assurance**

Bénédicte Gobert a souscrit auprès de l'organisme MAAF, une assurance responsabilité civile et professionnelle. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

#### **Article 16. Protection de vos données personnelles (CNIL)**

Parmi les informations que nous sommes amenés à vous demander, certaines sont obligatoires car indispensables à la réalisation de nos prestations dans les meilleures conditions, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux vous satisfaire en répondant de manière plus personnalisée à vos attentes. Ces données sont collectées par Bénédicte Gobert, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à nos prestataires dans le but du traitement de votre commande. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à : Bénédicte Gobert Carte Blanche Décoration 6 rue de l'Église 55210 THILLOT ou en envoyant un courriel à : [hello@carte-blanche-decoration.fr](mailto:hello@carte-blanche-decoration.fr)

#### **Article 17. Propriété et droit à l'image**

Bénédicte Gobert détient la propriété des croquis, visuels et illustrations réalisées dans le cadre de nos prestations sur votre habitat, et tout autre lieu d'intervention. Ces visuels pourront alors être utilisés par Bénédicte Gobert à des fins commerciales : diffusion sur site internet, catalogues, autres documents commerciaux. Les services fournis au client sont régis par le code de la propriété intellectuelle. Ils demeurent donc la propriété de Bénédicte Gobert. Le client s'interdit de reproduire, copier, vendre, revendre ou exploiter dans un but commercial quel qu'il soit tout ou partie du service, toute utilisation du service ou tout droit d'accès au service.

Concernant les photos prises à votre domicile, vous autorisez Bénédicte Gobert à les diffuser sur tous supports commerciaux (site internet, réseaux sociaux, etc...)

Bénédicte Gobert s'engage à respecter l'anonymat du client.

## **Article 18 : Intégralité**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.

## **Article 19 : Durée et droit applicable**

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par Bénédicte Gobert et sont soumises à la loi française, conformément aux directives européennes. En cas de litige, les parties privilégieront le traitement à l'amiable. En cas de litige sur son interprétation et/ou exécution, les tribunaux compétents seront saisis.

## **Article 20 : Loi applicable et tribunal compétent**

La société de Bénédicte Gobert est une entreprise de droit français. La loi applicable à nos relations contractuelles avec nos clients est la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de la société Bénédicte Gobert.

---

**Les présentes conditions de vente s'appliquent jusqu'à la publication de nouvelles conditions générales de vente sur le site Carte Blanche Décoration**